



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/1097  
S/17950

27 mars 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Point 21 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES ET

INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 27 mars 1986, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse publié par le gouvernement hondurien, par l'intermédiaire de la Présidence de la République, concernant de nouvelles incursions de l'armée populaire sandiniste en territoire hondurien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document officiel de la quarantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Roberto HERRERA CACERES

ANNEXE

Communiqué de presse en date du 25 mars 1986 publié par le  
Gouvernement hondurien

Le Gouvernement hondurien a appris de source sûre que sur la frontière orientale, dans le département d'Olancho, l'armée populaire sandiniste s'était livrée à de nouvelles incursions en territoire hondurien.

Face à cette situation, le Gouvernement de la République a ordonné de déplacer des forces vers ce secteur, en leur donnant pour instructions de protéger la population et de repousser les troupes nicaraguayennes qui violent le territoire national.

Etant donné qu'il s'agit d'une zone d'accès très difficile par terre et compte tenu de la nécessité pressante de la présence des forces nationales dans la région où ont eu lieu les incursions, nous avons obtenu du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique l'appui voulu pour le transport aérien de ces troupes honduriennes - et ce conformément aux relations particulières existant en matière de sécurité entre les deux pays.

Parallèlement, le Ministère des affaires étrangères hondurien s'est adressé au Gouvernement nicaraguayen, le priant instamment d'ordonner le retrait immédiat de ses troupes pour éviter des affrontements qui pourraient mettre en péril la paix entre les deux pays et compromettre une fois de plus les efforts de pacification régionale conduits sous les auspices et à l'initiative du Groupe de Contadora. Le Honduras continuera, pour sa part, de s'attacher à recourir à tous les moyens pacifiques et aux différentes instances internationales pour surmonter la crise centraméricaine.

Le peuple hondurien peut être assuré que le gouvernement et ses forces armées traitent cette situation avec prudence et sérénité, mais avec la détermination voulue. Par conséquent, il ne doit pas nourrir de craintes ni de préoccupations injustifiées.

-----

